



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

1^{er} SLALOM KIMMEL

24/25 juillet 2021

Zone Industrielle de THAL DRULINGEN A SARRE UNION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle, en partenariat avec la SMAB, organise le 1^{er} Slalom Automobile KIMMEL à SARRE-UNION, les 24 et 25 juillet 2021.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2021 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2021.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le numéro 12 en date du 22 février 2021 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 121, en date du 22 février 2021.

Organisateur administratif

Nom : ASAC Moselle

Président : Bernard Vogel

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY

Tel : 06 80 03 28 48

Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Organisateur technique

Nom : SMAB

Président : Jean-Claude Rieger
Adresse : 7, allée des hêtres, 67320 DRULINGEN
Tél : 06 80 72 02 67

Mail : jc.rieger@yahoo.fr

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012	03/05
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	03/14
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Fabrice Van Wonterghem	1183	03/14
Directeur de Course	Serge MISTRI	5945	03/23
Directeur de Course Adjoint	Frédéric PATOU	5195	03/06
Organisateur Technique	Jean-Claude RIEGER	167042	03/06
Commissaire Technique Responsable	Emile TENA	124058	03/05
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Fabienne SCHOLLER	43874	03/23
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	252900	03/23
Classements	Thierry STOECKLE	3500	03/05

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le Lundi 14 juin 2021.

Clôture des engagements le Lundi 12 juillet 2021 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 15 juillet 2021.

Vérifications Administratives :

- Samedi 24 juillet 2021 de **15h00 à 19h00**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal-Drulingen
- Dimanche 25 juillet 2021 de **7h30 à 8h30**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal-Drulingen

Vérifications Techniques :

- Samedi 24 juillet 2021 de **15h05 à 19h15**, bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, « pneumatiques et entretien »
- Dimanche 25 juillet 2021 de **7h30 à 8h45**, bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, « pneumatiques et entretien »

	DIMANCHE 25 juillet 2021	Lieux
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	7h30	Bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL Zone industrielle de THAL-DRULINGEN
Reconnaitances Pédestre du Parcours	7h30 à 8h15	Parking Ets KIMMEL
Essais non Chronométrés	<u>8h30 à 9h30</u>	Parking Ets KIMMEL
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h00	Tableaux d'affichage devant le bâtiment Euro tyre Ets KIMMEL
Briefing aux Concurrents	9h40	Devant le bâtiment Euro Tyre

Obligatoire		Ets KIMMEL
Essais Chronométrés	<u>9h50 à 11h15</u>	Parking KIMMEL
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	11h30	Tableaux d'affichage devant le bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL
1^{ère} Manche de Course	<u>12h30 à 13h45</u>	Parking Ets KIMMEL
2^{ème} Manche de Course	<u>14h00 à 15h15</u>	Parking Ets KIMMEL
3^{ème} Manche de Course	<u>15h30 à 16h45</u>	Parking Ets KIMMEL
Affichage des Résultats Provisoires	17h00	Tableaux d'affichage devant le bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL
Remise des Prix	17h45	Dans le bâtiment Euro Tyre

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Au Parc Concurrents, voiture visible et accessible et placée sur sa bâche de protection.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement.

En cas de prêt d'un véhicule, accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage STUTZMANN, 55, route de Phalsbourg, 67260 SARRE UNION. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Les séances de vérifications du Dimanche 25 juillet de 7h30 à 8h45 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 24 juillet et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAC Moselle, 21, Domaine de Largentier, 57155 MARLY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Lundi 12 juillet à Minuit.

Prix de l'engagement :

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 180€ + 3€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 183€**

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 90€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 93€**
- Pilote licencié **ASAC Moselle ou SMAB** : 80€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 83€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2021, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom de la FFSA valable uniquement pour le 1^{er} Slalom Kimmel du 24 juillet au 25 juillet 2021, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.

Le montant de celui-ci est de **44 €** à additionner au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **80**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Les concurrents du groupe Loisir sont tenus de connaître et respecter le règlement particulier de l'épreuve comme les licenciés à l'année. Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

Groupes et Classes :

L1	L2	LE
Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm ³	Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm ³	Voitures électriques
Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm ³	Essence suralimenté jusqu'à 1600 cm ³	

Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm ³	Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm ³	
---	---	--

VHC

Sont admises à participer :

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un Rallye Classic (un seul groupe - sans marquer de points pour la Coupe de France)

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1400 cm³
- Classe 2 + de 1400 à 1600 cm³
- Classe 3 + de 1600 à 2000 cm³

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

4.3.P NUMEROS DE COURSE

Les chiffres formant le numéro de course seront de couleur noire sur un fond blanc rectangulaire. Le dessin des chiffres sera de type classique tel que reproduit ci-dessous :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Sur chaque voiture, les numéros de course doivent être apposés de chaque côté, aux endroits suivants :

- ☐ **voitures fermées** : sur les portières avant
- ☐ **voitures ouvertes** : à hauteur de l'habitacle du pilote ou sur les ailerons

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire : Team KIMMEL

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le slalom KIMMEL se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1000m. Chaque concurrent effectuera deux tours du parcours, soit 2000m par manche.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.3P. FILE DE DEPART – PRE GRILLE

Lieu : avant la porte de sortie du parking des Ets KIMMEL.

Les conducteurs et leurs voitures devront se présenter en zone de pré-départ au minimum 10 min avant leur heure de départ prévue et être à la disposition du Directeur de Course. Si un concurrent ne respecte pas l'ordre de départ (ordre inverse des numéros), il recevra une **pénalité de 5 secondes**.

Les conducteurs assumeront les conséquences de leur éventuelle ignorance de toutes dispositions ou changement d'horaires établis et annoncés qui pourraient être prévus durant l'heure précédant le départ de la course. Pour les essais libres, aucun ordre de passage n'est précisé.

Les conducteurs en « double monte » partent en début de chaque manche, dans l'ordre inverse des numéros.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur le parking situé autour du bâtiment Euro Tyre des ETS KIMMEL. Les remorques seront **obligatoirement** garées sur le site KIMMEL Lavage, situé en face du bâtiment Euro Tyre, de l'autre côté de la route. Il sera accessible le Samedi 10 avril 2021 à partir de 14h30.

Dans chaque parc concurrents, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé devant le bâtiment Euro Tyre des ETS KIMMEL

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'accueil du bâtiment Euro Tyre de 7h00 à 19h.

Téléphone : 03/88/01/14/20

Centre de secours le plus proche : Hôpital Sainte Catherine, à Saverne, Téléphone : 03/88/71/67/67

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

PROCEDURES DE DEPART

Les départs seront donnés arrêtés par le Directeur de Course. Les départs des essais et de la course seront espacés à la discrétion du Directeur de Course.

APRES L'ARRIVEE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ.
L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout système analogue est interdite.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée..... **Pénalité de 1 seconde par quille**
- Chicane manquée ou erreur de tracé **Non prise en compte de la manche**
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée **10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche **5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée **Disqualification par le collège**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.